Au Conseil Supérieur des habitations à bon marché

LE MINISTRE DU TRAVAIL PRESIDE LA SEANCE ET PRONONCE UN GRAND DISCOURS

Paris, 5 juin. — Le conseil supérieur des habitations à bon marché s'est réuni en session ordinaire ce matin au ministère du travail, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Au nom du comité permanent du conseil, M. Georges Risler a donné lecture d'un important rapport sur les demandes formées par les sociétés d'habitations à bon marché pour obtenir l'approbation de leurs statuts, sur les immunités fiscales accordées à ces sociétés, sur les ressources à leur ménager et sur les moyens de développer l'amélioration du logement populaire.

D'après ce rapport, le montant des prêts faits par la Caisse des dépôts et consignations pendant le cours de l'année 1911 s'élève à 3,930,500 francs, sensiblement égal à celui de l'année précédente. Il faut y ajouter la somme de 2,719,500 francs, montant des crédits ouverts par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse pour le compte de l'Etat, en application de la loi du 10 avril 1908, dite loi Ribot, et destinés à l'acquisition de maisons individuelles. L'assistance publique, les caisses d'épargne et les bureaux de bienfaisance ont consacré 2,163,000 francs à des prêts aux sociétés d'habitations à bon marché, de jardins ouvriers et de bains-douches.

Discours de M. Bourgeois

M. Bourgeois, ministre du travail, a prononcé un discours dont nous détachons les passages suivants :

« Au moment où s'ouvre la session annuelle du conseil supérieur, je n'ai pas à redire l'intérêt que je porte depuis longtemps à la question de l'habitation ouvrière qui, de plus en plus, apparaît comme le centre de presque toutes les questions sociales.

Dès l'abord, mes préoccupations se sont portées sur l'ensemble des mesures relatives à l'amélioration de l'habitation. Nous avons pu, vous le savez, avec le puissant concours de M. Ribot, obtenir le vote définitif de la loi du 26 février 1912, qui étend notablement l'action de la législation antérieure sur la petite propriété. Nous avons pu également faire adopter par la Chambre et porter devant le Sénat le projet de loi si nécessaire, dû à l'initiative infatigable de votre président, M. Siegfried, sur les expropriations pour cause d'insalubrité publique.

Mais il fallait surtout se préoccuper de la législation des habitations à bon marché proprement dites, afin de parer directement à la crise chaque jour plus aiguë du surpeuplement et de la cherté des loyers.

Sans revenir sur le projet de loi déposé en novembre 1911 par le précédent cabinet, et sans pouvoir, pour des raisons de convenances parlementaires que vous comprenez, exposer encore en détail ni surtout mettre en discussion les dispositions que vient d'arrêter la commission d'assurance et de prévoyance sociales, je suis heureux de pouvoir dire au conseil que j'entrevois l'adoption très prochaine d'une législation largement améliorée.

Multiplier le nombre des logements qui ont droit au titre légal d'habitations à bon marché et aux avantages qui en découlent ; étendre et préciser les droits et faciliter les opérations de nos sociétés ; leur assurer de nouvelles ressources ; développer, en deux mots, par tous les moyens, leur action bienfaisante : tel est l'esprit commun des dispositions nouvelles. »

LES CONCOURS FINANCIERS

Le ministre du travail énumère les modifications qui seraient apportées à la loi de 1906 en ce qui concerne les maxima des valeurs locatives et les prix de revient.

« Les concours financiers ouverts à l'œuvre des habitations à bon marché seraient élargis ; les établissements hospitaliers pourraient y affecter les 2/5 de leur patrimoine ; la Caisse des Dépôts serait autorisée à employer en obligations de sociétés les 2/5 du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne ; enfin, les caisses elles-mêmes pourraient désormais employer en habitations à bon marché la moitié de leur fortune personnelle.

Les immunités fiscales dont bénéficient les sociétés d'habitations à bon marché seraient étendues aux sociétés de jardins ouvriers, de bains-douches, et aux sociétés constituées en vue de l'application de l'article 1 de la loi du 10 avril 1906.

En vue de faciliter la création et le développement des sociétés coopératives d'habitations à bon marché, celles-ci seraient, en ce qui concerne leur capital de fondation et les augmentations successives, soumises à un régime de faveur. Par dérogation à la loi de 1867, le capital initial pourrait être fixé à 500.000 francs et augmenté annuellement de la même somme.

En vue d'éviter tout abus dans l'application des exemptions fiscales, les comités de patronage auraient désormais le droit de s'assurer, par des vérifications annuelles, que des changements dans l'aménagement des maisons n'en ont pas altéré la salubrité.

Afin d'éviter des confusions souvent regrettables, pourraient seules, à l'avenir, prendre le titre de sociétés d'habitations à bon marché, les sociétés dont les statuts auraient reçu l'approbation ministérielle dans les conditions prévues à l'article 13 de la loi.

En raison des nouveaux avantages consentis et pour affirmer le caractère en grande partie désintéressé des sociétés d'habitations à bon marché, ces sociétés seraient astreintes à insérer désormais dans leurs statuts une clause de dévolution finale d'actif analogue à celle qui a été introduite par la loi du 26 février 1912 pour les sociétés de crédit immobilier ; après payement du passif et remboursement du capital versé, une portion d'actif égale à la moitié du capital versé pourrait seule être partagée entre les actionnaires ; le surplus devrait être attribué à une ou plusieurs autres sociétés d'habitations à bon marché.

Enfin, pour répondre à des vœux souvent exprimés, le nombre des membres des comités de patronage pourrait être accru.

L'ACTION PUBLIQUE

Le ministre du travail estime que l'intensité de la crise qui émeut l'opinion publique ne permettrait pas de recourir à la seule initiative des sociétés privées : l'action publique, celle des communes et des départements ne peut être négligée :

« Dans quelle mesure, à quelles conditions pouvait-elle être organisée ? ajoute-t-il. C'est la question que posaient d'une manière pressante les délibérations récentes du Conseil municipal de Paris et le vote de l'emprunt de 200 millions décidé par cette Assemblée. C'est cela qui préoccupait d'autre part la commission de prévoyance de la Chambre des députés, présidée avec tant d'autorité par notre collègue, M. Breton, dont le si dévoué rapporteur, M. Bonnevay, achève en ce moment, vous le savez, messieurs, un rapport considérable sur l'ensemble de notre législation des maisons ouvrières.

Nous avons suivi d'une part avec le plus grand soin la préparation des projets de la ville de Paris, et d'autre part les études et les délibérations de la commission de la Chambre, et nous sommes heureux d'avoir pu nous sentir d'accord avec celle-ci. Nous espérons ainsi obtenir prochainement de la Chambre le vote d'une législation nouvelle dont l'idée originale essentielle se résume dans la création d'établissements publics nouveaux, d'offices ayant pour tâche la création d'habitations à bon marché. C'est à ces organismes nouveaux, à ces offices communaux, intercommunaux ou départementaux qu'appartiendraient la construction et la gestion des maisons à bon marché et de leurs annexes. Ils pourraient également être chargés de l'assainissement des maisons insalubres, de la création de jardins ouvriers et de cités-jardins.

Sous les réserves nécessaires quant à leurs actes de disposition, une large autonomie leur serait assurée et la liberté de leur gestion serait entière. Ils se trouveraient ainsi à l'abri des influences extérieures et des variations inévitables de la vie politique.

Leur patrimoine serait formé par les dotations qu'ils recevraient des communes ou des départements et par les dons et legs des particuliers.

Afin d'éviter un abaissement excessif des loyers dans les maisons par eux construites, et par voie de conséquences, une concurrence excessive pour les autres maisons, on fixerait un minimum à ces loyers comme on l'a fait déjà pour les maisons édifiées par les sociétés d'habitations à bon marché, avec l'aide financière des communes ou des départements.

Les divers établissements publics ou d'ordre aux sociétés d'habitations à bon marché approuvées seraient autorisés à prêter des fonds dans les mêmes conditions aux offices d'habitation à bon marché.

En somme, l'œuvre à accomplir pourrait désormais être poursuivie parallèlement et concurremment par l'admirable initiative privée de nos sociétés dont le groupement parisien, dirigé par MM. Ribot, Siegfried et Strauss, vient de donner dans ses propositions au Conseil municipal de Paris un si remarquable exemple — et par l'action communale ou départementale, la loi tenant entre l'action publique et l'action privée une balance égale et les encourageant toutes deux avec la même faveur. »

LE DROIT DES COMMUNES

M. Léon Bourgeois pense qu'en ce qui touche le logement des familles nombreuses, un droit plus étendu pourrait être accordé aux communes.

« Celles-ci pourraient, moyennant certaines conditions, construire elles-mêmes les maisons ayant cette destination particulière, qui demeureraient d'ailleurs toujours gérées par les offices publics ou par les sociétés d'habitations à bon marché. Les communes pourraient d'autre part attribuer pour quelques années aux offices ou aux sociétés des subventions destinées à favoriser la construction de ces logements pour familles nombreuses ou à en dégrever les loyers.

Enfin les sociétés de crédit immobilier seraient admises à faire aux sociétés coopératives d'habitations à bon marché des avances en vue de la construction soit de maisons individuelles, soit de maisons collectives spécialement affectées à des familles nombreuses. Et d'autre part, ces sociétés coopératives pourraient recevoir directement des avances de l'Etat au taux réduit d'intérêt de 2 %, quand elles offriraient certaines garanties équivalentes à celles qui sont exigées des sociétés de crédit immobilier. »

La guillotine à Riom

EXECUTION CAPITALE DU BRACONNIER ASSASSIN

Riom, 5 juin. — Sur la place de la prison de Riom, où se pressaient plus de 10.000 personnes, a été exécuté ce matin Guillaume Courmier, l'auteur du quintuple assassinat du Pont-des-Goules. Le service d'ordre était assuré par 1.200 soldats du 10e d'infanterie et par la gendarmerie.

Il est deux heures et demie lorsque entrent dans la prison MM. Vibert, avocat général ; Calemard, juge d'instruction ; Bayle et Guéret, greffiers ; Me Robin, défenseur de Courmie ; Redaud, commissaire de police, et l'abbé Domat, aumônier.

Le condamné dort d'un sommeil profond. M. Vibert le réveille et lui dit :

— Courmier, vous avez promis d'avoir du courage : le moment est venu.

— Bien, répond Courmie, j'en aurai.

Il s'habille tranquillement.

A la chapelle il entend la messe et communie. La cérémonie terminée, il s'entretient avec son défenseur, Me Robin, et le prie de transmettre à ses parents ses regrets pour la peine qu'il leur a causée. Pendant la toilette, il boit un verre de rhum.

A 3 heures et demie, les portes de la prison s'ouvrent. Courmier paraît ; il semble très calme. Un grand silence se fait dans le public. Les aides poussent le condamné sur la bascule. Le couteau tombe : Courmier a expié.

Ses restes furent autopsiés à l'hôpital de Riom par les professeurs de l'école de médecine de Clermont.

LA REFORME ELECTORALE

LE PROJET DU GOUVERNEMENT, SON DEPOT EST IMMINENT

Paris, 5 juin. — Le projet de loi sur la réforme électorale, annoncé hier à la Chambre par le président du conseil, sera soumis dès le début de la semaine prochaine — lundi ou mardi au plus tard — à la commission du suffrage universel. Cette commission ne perdra pas une minute pour en entreprendre l'examen. On estime qu'en deux ou trois jours elle pourra arrêter ses résolutions et que Groussier sera en mesure de déposer un rapport supplémentaire sur le bureau de la Chambre.

Dans ces conditions, le débat en séance publique pourra revenir le lundi 17 juin et se poursuivre de façon à ce que la seconde délibération ordonnée hier soir soit achevée dans les premiers jours de juillet.

M. Poincaré a fait connaître qu'il poserait, au nom du cabinet tout entier, la question de confiance sur son projet. La première rencontre sérieuse, après une discussion générale que l'on prévoit brève, aura lieu sur le passage aux articles. Le président du conseil ayant déclaré qu'il se retirerait s'il n'avait pas la majorité, non seulement de la Chambre, mais des républicains appartenant aux quatre groupes de gauche, quelques arrondissementiers se flattent de le mettre en échec dès cette première rencontre. On estime généralement, dans les milieux politiques, que cette manœuvre n'aboutira pas.

Les Retraites des Mineurs

Paris, 5 juin. — La commission des mines, réunie sous la présidence de Basly, a entendu M. Rodel, rapporteur de la proposition de loi de M. Albert Thomas, relative à la création d'une caisse autonome de retraite pour les ouvriers mineurs. Les renseignements nécessaires à la commission pu qu'indiquer provisoirement les vues générales selon lesquelles pourrait être conçue la mise en œuvre de la loi nouvelle.

La commission sur la demande du rapporteur, a chargé son président d'intervenir auprès du ministre du travail pour que ces renseignements indispensables soient fournis dans le plus bref délai possible.

Elle a décidé de continuer l'examen de la proposition dès que les renseignements lui seront parvenus.

CONGRÈS DES DOUANIERS

Paris, 5 juin. — Hier s'est ouvert salle Ludo, le 7e Congrès annuel de l'Union Générale des Douaniers.

Les 26 groupes de l'Union sont représentés par 70 délégués.

Les groupes coloniaux du Sénégal et de la Guyane ont envoyé deux représentants.

M. Perrier, de la section de Paris, préside la première séance, assisté de M. Guraudi, de Paris également, secrétaire.

L'assemblée, après avoir procédé à la vérification des pouvoirs, adopte successivement les rapports du secrétaire général, du trésorier et de la commission.

L'association compte actuellement 14.766 adhérents, et possède un avoir social de 53.451 francs.

Les ordres du jour suivants ont été adoptés à l'unanimité :

1. En ouvrant les travaux de leur septième congrès, les délégués de l'Union Générale des Agents des Douanes de France et des Colonies, adressent à M. le ministre des Finances, l'assurance de leur inébranlable attachement aux institutions républicaines et à leurs devoirs envers l'Etat.

« Les agents comptent sur le Gouvernement de la République et sur la bienveillante sollicitude de M. Klotz, ministre des Finances ».

2. « En ouvrant les travaux de leur septième congrès, les délégués de l'Union Générale des Agents des Douanes de France et des Colonies, adressent à M. le Directeur Général des Douanes l'expression de leurs sentiments respectueux et l'assurance de leur profond dévouement à la défense des intérêts du Trésor ».

Le Congrès des Douaniers a tenu hier après-midi, à trois heures, une seconde séance.

Il a été décidé que les différentes commissions : traitements, retraites, repos hebdomadaire, etc., se réuniraient immédiatement afin que les rapports puissent être remis demain au bureau du Congrès, qui établira alors l'ordre du jour.

Deuxième journée

Le Congrès des agents des douanes a poursuivi ce matin ses travaux, sous la présidence de M. Jamelle, de Paris.

Les congressistes demandent que les retraites des douaniers soient assimilées à celles des gendarmes.

Ils ont ensuite adopté un rapport en faveur des retraites des douaniers coloniaux.

M. Bordères, secrétaire du syndicat des sous-agents des P. T. T., révoqué récemment, est venu apporter aux congressistes le salut fraternel des sous-agents des P.T.T. il a dit que devant le projet de statut des fonctionnaires préparé par le gouvernement les fonctionnaires devaient se grouper pour maintenir leur droit syndical et empêcher par tous les moyens possibles le vote du statut.

Les congressistes ont ensuite abordé la question de l'indemnité de résidence. Les délégués ont émis le vœu que la commission interministérielle pour la revision des indemnités de résidence s'inspire, dans sa décision, des améliorations qui ont été apportées aux cheminots de l'Etat le 23 décembre 1911.

En fin de séance, un délégué a rendu compte de l'entrevue qu'une délégation avait eue ce matin avec le ministre des finances.

La délégation était chargée d'entretenir le ministre de la question de la liquidation des pensions de retraites des douaniers.

Le ministre a fait connaître qu'il s'était déjà préoccupé de la question et pour bien montrer tout l'intérêt qu'il porte aux agents des douanes, il allait immédiatement nommer une commission composée de quatre membres pris dans les services compétents pour étudier cette question.

Les conclusions formulées par cette commission devront être remises au ministre dans le plus bref délai. Après examen de ces propositions, le ministre recherchera les voies et moyens et déposera dans le courant de l'année, s'il le juge nécessaire, un projet de loi à cet effet.

Le ministre a ajouté qu'il accordait un congé supplémentaire de 48 heures pour permettre aux délégués de poursuivre leurs travaux.

Cet après-midi, le Congrès des agents douaniers a émis le vœu que l'avancement de classe soit basé sur un système automatique, puis il a adopté un rapport demandant la création de conseils de discipline composés de huit membres, dont quatre de la catégorie d'inculpés.

UN FRATRICIDE

Mont-de-Marsan, 5 juin. — Un drame sanglant vient de se dérouler à Mugron, arrondissement de Saint-Sever-sur-l'Adour.

Les frères Picon, propriétaires, habitant ensemble sur leurs terres, qu'ils font valoir en commun, étaient divisés depuis quelque temps par des questions d'intérêt. Dimanche, dans la journée, une querelle plus violente que les autres éclata entre eux. Or, Pierre se trouvait dans sa chambre occupé à sa toilette, lorsque le cadet, survenant par derrière, lui plongea à trois reprises différentes son couteau dans le cou. Le malheureux s'affaissa, râlant, perdant son sang à flots.

Croyant l'avoir tué, le meurtrier se retira chez lui. Des voisins, dont l'attention avait été attirée par les gémissements du blessé, donnèrent à ce dernier les premiers soins en attendant l'arrivée du docteur Peges.

Arrêté quelques instants plus tard par la gendarmerie, le fratricide a été écroué, hier soir, à la maison d'arrêt de Saint-Sever-sur-l'Adour. L'état de la victime inspire les plus vives inquiétudes.

Ce drame a produit dans le pays la plus vive émotion.

Des cambrioleurs en auto dévalisent un magasin

Paris, 5 juin. — Cette nuit, un peu avant trois heures, un vol audacieux a été commis rue Lannois à Levallois-Perret, au préjudice de M. Loiseau, fabricant de pneumatiques.

Trois individus, descendus d'une automobile, se sont introduits dans le magasin après avoir brisé les volets et, faisant un choix parmi la millier de pneumatiques qu'il contenait, en ont emporté une douzaine de paires.

Le montant du vol aurait été plus élevé et le butin plus riche si les cambrioleurs n'avaient été dérangés par un locataire du premier étage. Celui-ci, étonné d'entendre du bruit au rez-de-chaussée à pareille heure s'était aussitôt précipité à la fenêtre de sa chambre en criant : au voleur !

Les bandits prirent alors la fuite et sautèrent dans leur auto qui stationnait au bord du trottoir, tous feux éteints. Leur disparition fut d'autant plus rapide qu'ils avaient eu soin de ne pas couper l'allumage. Le locataire remarque qu'ils prenaient la direction d'Asnières.

M. Loiseau en rentrant ce matin de la campagne, à sept heures, a constaté le cambriolage.

— Les bandits ont tout cassé, nous a-t-il déclaré, et il est bien certain que, sans le courage et la présence d'esprit de mon voisin du dessus, le vol dont j'ai été victime aurait été beaucoup plus important. Le coffre-fort n'a pas été fracturé.

J'ai eu naguère un employé qui avait été condamné — condamnation qu'il m'avait soigneusement cachée — à six mois de prison. A mon tour j'avais été victime d'une indélicatesse de sa part. Toutefois je n'avais pas cru devoir déposer de plainte. Je m'étais contenté d'obliger le triste individu à signer un papier où il reconnaissait m'avoir volé.

Mon ancien employé était-il parmi les trois cambrioleurs qui ont dévalisé mon magasin ou s'est-il contenté d'indiquer à des complices le coup à faire..., ou bien n'est-il pour rien dans ce qui est arrivé ? c'est ce que je saurai, je l'espère, avant peu. »

M. Loiseau est allé raconter à neuf heures, sa mésaventure au commissaire de police de Levallois-Perret, qui a ouvert une enquête.

Tirages financiers d'hier

VILLE DE PARIS

Emprunt de 1898

Un lot de 200.000 francs gagné par le numéro 586.296.

Un lot de 50.000 francs, numéro 325.903.

Quatre lots de 10.000 francs par les numéros 315.000 — 488.379 — 545.241 — 219.352.

Quatre lots de 5.000 francs, par les numéros 200.111 — 190.048 — 668.314 — 67.893.

Les numéros suivants gagnent 1.000 fr. : 683997 — 685355 — 493375 — 578427 — 29922 197592 — 695347 — 607610 — 166336 — 683976 217796 — 394763 — 224270 — 655373 — 628061 127978 — 425628 — 110095 — 647954 — 304101 443965 — 484020 — 226526 — 81324 — 686629 502063 — 132033 — 92578 — 511277 — 97176 531569 — 303660 — 211784 — 337758 — 70770 679327 — 595582 — 504134 — 37442 — 194968

OBLIGATIONS COMMUNALES 1891

Un lot de 100.000 francs, numéro 979.359.

Un lot de 10.000 francs, numéro 499.958.

Un lot de 5.000 francs, numéro 552.066.

Les 20 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

291324 — 503424 — 85131 — 844073 — 47058 280766 — 624663 — 29189 — 869603 — 882096 442203 — 734771 — 922343 — 171921 — 317054 91372 — 549441 — 389161 — 220133 — 626823

OBLIGATIONS COMMUNALES 1879

1 lot de 100.000 francs par le numéro 829.899.

1 lot de 25.000 francs par le numéro 105.199.

Six lots de 5.000 francs, par les numéros : 274812 — 162281 — 449358 — 713519 — 651757 743749

Les quarante-cinq lots de 1.000 francs sont gagnés par les numéros suivants :

178504 — 731638 — 493291 — 699393 — 386375 416235 — 553787 — 997615 — 38957 — 920257 305283 — 513341 — 78796 — 711096 — 731837 386292 — 596233 — 891270 — 76503 — 462174 293270 — 769029 — 542271 — 826449 — 204629 300679 — 455061 — 336983 — 836670 — 71936 172392 — 192435 — 105891 — 152311 — 681141 621180 — 870349 — 61643 — 605576 — 294282 758155 — 163784 — 662854 — 897819 — 29648

OBLIGATIONS COMMUNALES 1880

Un lot de 100.000 francs, numéro 116.285.

Un lot de 25.000 francs, numéro 711.506.

445.203 — 99.528 — 111.830 — 648.697.

Les quarante-cinq lots de 1.000 francs sont gagnés par les numéros suivants :

173069 — 904124 — 440056 — 343062 — 784933 378185 — 44285 — 699101 — 780324 — 548383 261382 — 253701 — 533406 — 934830 — 904512 796356 — 159640 — 935813 — 586190 — 566612 758403 — 282171 — 535428 — 767893 — 90903 292786 — 320707 — 561595 — 73052 — 879521 677000 — 726431 — 489474 — 539573 — 929762 360072 — 886507 — 459269 — 888818 — 605204 422399 — 92500 — 811934 — 547890 — 316111

OBLIGATIONS FONCIERES 1909

Un lot de 100.000 francs, numéro 854.425.

Un lot de 10.000 francs, numéro 799.418.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

1361424 — 881583 — 517302 — 501168 — 680801 — 955120 — 542323 — 829199 — 25822 — 451844.

Les 60 lots de 500 francs sont gagnés par les numéros suivants :

86474 — 923605 — 562846 — 733308 — 738806 — 769589 — 499840 — 989478 — 750092 — 1241469 — 1274054 — 556378 — 919825 — 95894 — 178401 — 871697 — 515780 — 1190740 — 306031 — 221708 — 1354109 — 1379985 — 1224983 — 232161 — 1129359 — 429680 — 1219870 — 663681 — 180686 — 29224 — 846431 — 378097 — 257166 — 258987 — 1142851 — 688618 — 249059 — 846066 — 491063 — 1190392 — 1151241 — 498973 — 1224753 — 239973 — 225988 — 631400 — 920014 — 215522 — 517254 — 690687 — 867788 — 815119 — 342002 — 732803 — 1282286 — 279920 — 321111 — 1295187 — 307808 — 1128871.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1899

Un lot de 150.000 francs par le numéro 215.042.

Un lot de 5.000 francs par le numéro 345.484.

Les 20 lots de 1.000 francs sont gagnés par les numéros suivants :

168829 — 136801 — 413600 — 277092 — 24379 42849 — 392850 — 149247 — 8640 — 349192 73819 — 100298 — 354229 — 68471 — 322510 159474 — 382701 — 141436 — 111662 — 406539

Affreux drame

A Marseille, un docker frappe sa femme d'un coup de couteau, tue ses trois fillettes et se suicide

Marseille, 5 juin. — Un terrible drame de la folie alcoolique s'est déroulé ce matin rue Jourdan, 24.

Le 3e étage de cet immeuble est occupé par le docker Caneppa, quarante-trois ans, sa femme et leurs 3 enfants. Depuis quelque temps, Caneppa travaillait peu et s'adonnait à la boisson. En outre, il avait eu récemment un accès de fièvre chaude.

Ce matin, vers quatre heures et demie, Caneppa se leva, s'arma d'un stylet et en porta un coup à sa femme, qui fut atteinte au sein droit. La malheureuse eut la force de se relever, de se débattre et d'appeler au secours. Dans cette lutte, elle fut atteinte d'un nouveau coup de poignard dans la région dorsale et blessée à la main droite.

Caneppa, croyant l'avoir tuée, s'arma d'un revolver, et pénétra dans la chambre où reposaient ses trois fillettes. Il leur tira à chacune une coup de revolver. Il se fit ensuite sauter la cervelle.

Une des fillettes, Yvonne, âgée de quatre ans, est morte ; sa sœur, Alexandrine, âgée de six ans et demi, est dans un état désespéré.

La troisième fillette, âgée de cinquante jours, expira peu après le drame.

Tragédie dans un hôpital

Une malade jette son enfant par la fenêtre et se suicide

Paris, 5 juin. — Un drame, qui a produit une vive émotion parmi le personnel, s'est déroulé cette nuit à l'hôpital de la Pitié. Au cours d'un accès de fièvre, une hospitalisée a jeté son enfant par la fenêtre et s'est suicidée ensuite dans les tragiques circonstances que voici :

Mme Lecointe, âgée de 28 ans, était entrée depuis la veille à l'hôpital ; elle était, depuis la naissance de son dernier enfant, âgé de 8 mois, qu'elle allaitait, en proie à de très fréquents et très violents accès de fièvre. Elle était soumise à une surveillance assez sérieuse, qu'elle réussit, malgré tout, à déjouer.

Cette nuit, vers 11 heures et demie, l'infirmière de garde s'approcha du lit où reposait la malade : elle paraissait dormir. En réalité, décidée à en finir avec l'existence, elle avait tout simplement simulé le sommeil. Elle attendit que l'infirmière fût au fond de la salle pour se lever et marcher à pas de loup jusqu'à la fenêtre. Elle portait son enfant dans les bras : prenant un des langes qui l'enveloppait, elle s'entoura la main et d'un coup de poing brisa un des carreaux de la fenêtre. Par l'ouverture elle jeta l'enfant, puis se précipita à son tour dans le vide.

La scène avait été si rapide que l'infirmière et deux malades, voisines du lit de la désespérée, n'eurent pas le temps d'intervenir. La fenêtre est à une dizaine de mètres du sol.

Mme Lecointe et son enfant faillirent tomber sur une infirmière et sur l'infirmier Caty qui, leur service terminé, regagnaient leur domicile.

— Il s'en fallut de bien peu, nous dit Mlle Niton, que les deux corps ne viennent nous assommer. Mais le bruit du carreau brisé nous fit lever la tête et nous pûmes nous rejeter en arrière. Bien sûr, nous nous précipitâmes au secours de la femme et de l'enfant. Le corps du bébé était horrible à voir : il avait littéralement la tête en bouillie et sa petite cervelle s'épartillait sur le trottoir. La mère respirait encore : elle marmottait ces mots : « Enfin, ça y est. » Elle avait le crâne défoncé et portait de multiples blessures sur tout le corps. Elle ne tarda pas à mourir entre nos bras. »

L'économe de l'hôpital a fait transporter les cadavres dans le dépôt mortuaire. Le mari de la victime, qui était prévenu dès 5 heures du matin, n'était pas encore arrivé à 11 heures du matin. M. Leblanc, commissaire de police du quartier du Jardin-des-Plantes, s'est rendu à l'hôpital où il a fait les constatations judiciaires.

Suicide d'une étudiante

Paris, 5 juin. — Une jeune femme élégamment vêtue pénétrait hier dans l'église Notre-Dame.

Après s'être agenouillée sur un prie-Dieu, elle tira de son réticule un revolver de fort calibre et, plaçant le canon de l'arme dans sa bouche, pressa la détente. La malheureuse tomba foudroyée. Son cadavre a été transporté à la Morgue.

On a trouvé sur elle des papiers au nom de Lidy Konclarsky, habitant à la pension Doré, rue Royer-Collard. C'est la fille d'un pope russe. Sa famille demeure à Soumy, en Russie.

Mlle Konclarsky était venue à Paris avec une amie d'enfance étudier les lettres. Toutes deux avaient décidé, ces temps derniers, de se suicider si elles échouaient au premier examen qu'elles devaient subir. Mlle Lidy Konclarsky passa l'écrit de son examen et fut admise à l'oral, où elle échoua.

Sa compagne n'avait pas osé affronter l'examen. Mais lorsqu'elle apprit la mort de son amie, elle a voulu se tuer à son tour. On est obligé de la surveiller étroitement.

FEUILLETON DU 6 JUIN

La Découverte DU DOCTEUR MAFFLE

PAR

Le SOLARI

— Nous nous sommes au printemps. Le pays apparaît ainsi sous son aspect le plus flatté. D'ailleurs, durant l'été, très court, il fait très chaud parfois. On observe des maxima de trente-cinq degrés. Et, dans la Sibérie du Nord, le thermomètre peut descendre à cinquante au-dessous ! Vois l'écart. La Sibérie, comme une bonne partie de l'Asie, est soumise à un climat continental, c'est-à-dire sec, avec des alternatives de grandes chaleurs et de froids terribles. Cela s'explique aisément. Les mers sont trop éloignées, à l'exception de l'Océan glacial, mais il est gelé et ne peut guère envoyer d'humidité. Le ciel, sans nuages, laisse librement tomber, le jour, les brûlures du soleil, et s'évader, la nuit, la chaleur de la terre...

— Donc, nous jouissons du meilleur moment.

— Sans conteste. Mais, le croirais-tu, la belle saison est ici trop courte pour dégeler complètement le sol. A deux mètres de profondeur, en été, on retrouve la terre glacée. Et cela sur une épaisseur considérable qui n'est pas encore scientifiquement définie. La belle saison ne peut que dégeler la surface. L'été, d'ailleurs, est très court et ne dure que de mai à fin juillet. Dès le 10 août, les feuilles tombent et, vers la fin du mois, les neiges arrivent.

— Qui diable peut habiter un pareil pays ?

— Des indigènes d'abord. Mongols ou Tartares : Tongouses, Yakoutes, Bouriates, etc. Puis, des Russes. Ceux-ci sont Venus, en somme, récemment. Le commencement de la conquête par les Cosaques de Yermak le Proscrit ne date que du XVIe siècle. En cent ans, les Slaves sont allés, en annexant le pays, jusqu'au Pacifique. Mais les marchands russes connaissaient le royaume de Sibir bien avant que les Cosaques guerriers n'y eussent mis les pieds de leurs chevaux. Ils connaissaient aussi, depuis 1400, les côtes de l'Océan glacial et les passages de Navigation. Seulement, ils en gardaient le secret et les explorateurs ne purent les découvrir que beaucoup plus tard.

— Jolie conquête que celle de ton Yermak ! Une glacière pareille !

— Tu vas trop vite. De l'Oural au Kamtchatka, entre les steppes du Sud et la Toundra du Nord, s'étendent des forêts immenses qui sont une première source de richesses. Il y a de vastes espaces cultivables et l'élevage y trouve son compte. Sans compter les ressources minières, parmi lesquelles se trouve l'or.

Jacques fit la grimace.

— C'est égal, toute cette neige !

— Ce n'est pas effrayant, c'est vrai. Mais sais-tu que la neige est nécessaire ici ? En hiver, elle facilite les communications. On se déplace rapidement en glissant sur elle. Les villes qui en sont privées, ou plutôt les villes autour desquelles le vent la balaie pour l'amonceler dans les ravins, ne se développent pas, car elles sont isolées durant le long hiver. La neige protège les semences. N'oublie pas qu'elle constitue une bonne part de l'eau céleste, dans ces pays. Quelques contrées, au Sud, en Trans-Baïkalie, voient quelquefois l'hiver s'écouler sans neige et ce n'est pas un bienfait.

— Toundra, Toundra, tu as prononcé ce mot tout à l'heure. Qu'est-ce ?

— La Toundra est l'espace compris au nord des Forêts. Il n'y a plus assez de chaleur pour permettre aux arbres de grandir et aux moissons de pousser, et ce n'est pas encore la mer... Le sol est couvert de mousses dans laquelle se risquent encore de petits rongeurs.

— Mais la Sibérie est giboyeuse ?

— Certainement. Des loups, des chevreuils, des cerfs, des lièvres, plus grands que ceux d'Europe parce qu'ils sont moins traqués dans ces immenses forêts et parce qu'ils ont ainsi le temps d'arriver à leur pleine croissance et de procréer en pleine force. Les forêts dont je te parle s'amoindrissent progressivement vers le Nord. A la limite de la Toundra, on trouve des mélèzes constamment frappés par les vents et les gelées, qui rampent à terre et qui, en cinquante ans, n'ont pu atteindre qu'un mètre ou deux de taille. Ce sont de vieux arbres nains, comme ceux que préparent artificiellement les Chinois et les Japonais.

Le temps se passa en conversation de ce genre. Jacques admirait l'érudition de son ami. Celui-ci, quand Maffle ne l'interrogeait pas, reportait sa pensée vers Paris et, se demandait ce que faisaient en ce moment les hôtes de la petite maison. Noémie devait toujours dormir. Il se la représentait, pâle, jolie, immobilisée par le sommeil implacable. Et, tout de suite, après l'avoir ainsi contemplée, en songe, il pensait à Rognefer, le misérable auteur de tout le mal. Celui-là devait fuir devant eux. Le rattraperait-on ?

Trois jours s'écoulèrent. Le mercredi, Pascal, vers sept heures du matin, éveilla Maffle.

— Hein ? Nous sommes arrivés ?

— Nous approchons d'Irkoutsk.

— Ah ! je me moque d'Irkoutsk ! Je veux le Pacifique, la mer Jaune, la fin de ce continent interminable !

— Attends un peu. Tu vas voir auparavant le Baïkal.

— Peuh ! Un lac !

— Un lac, si tu veux ! Une petite mer plutôt. Il est vrai que l'eau en est douce, mais l'étendue de la nappe vaut la peine qu'on la considère.

Maffle demanda des détails. Mais il interrompit la conversation pour mener Pascal au restaurant. Pas habitude, il examinait les convives d'un air soupçonneux, bien que Rognefer fût ailleurs. Le docteur mangeait rapidement, ce qui désolait Jacques.

— Avec toi, on n'a pas le temps de satisfaire sa faim...

En arrivant à Irkoutsk :

— Descendons-nous ? Nous avons une heure d'arrêt, demanda Pascal.

— Pour nous dégourdir les jambes seulement. Mais si nous sortons de la gare, nous n'entrerons nulle part.

— Sois tranquille, je ne te laisserai pas manquer le train une seconde fois ! Nous allons jeter un coup d'œil sur la ville. Elle n'a d'ailleurs pas de monuments historiques.

En marchant, il dit :

— Ici, la mortalité excède les naissances. La population s'accroît par immigration. C'est qu'il y a beaucoup de soldats, de fonctionnaires, de domestiques, de religieux célibataires. Le nombre des habitants n'est pas considérable, mais la ville est un centre intellectuel.

Maffle n'était pas tranquille. Il ne respira que quand il eut regagné le wagon.

— Voilà ! Maintenant, je suis sûr de ne pas manquer le départ !

— Tu exagères.

— Non pas !

La conversation reprit. Le train s'achemina vers Baïkal. Le soleil brillait joyeusement. Pascal donna quelques détails encore sur Irkoutsk.

— Un incendie terrible l'a ravagée, en 1875, je crois. On a perdu des documents géographiques et historiques importants. Le feu...

Un fracas tonnant lui coupa la parole. Il ouvrit la bouche pour crier :

— Un accident !

Mais sa voix se perdit dans le bruit formidable. Les deux amis furent projetés l'un contre l'autre. Le wagon craqua sinistrement, se souleva, retomba. Pascal eut la sensation d'un chaos qui l'absorbait et l'anéantissait. Jacques se sentit noyer dans les ténèbres et tous deux s'évanouirent.

Plusieurs heures après, le docteur revint à lui. La première pensée qui naquit confusément dans son cerveau fut :

— Où sommes-nous ?

Puis il eut successivement ces sensations et ce souvenir :

— Je suis vivant. Je respire. Il s'est produit un accident.

Ensuite :

— Je respire, mais mal. Quelque chose pèse...

Il ramena les bras vers sa poitrine. Un corps était sur lui.

— Jacques !

La mémoire lui revint complète. Dans un éclair, il revit Noémie, Rognefer, Moscou, la Sibérie, Omsk, Irkoutsk...

— Jacques !

Mais Jacques ne répondait pas. A grand peine, Pascal le souleva légèrement, le fit glisser près de lui, à sa gauche. Puis il essaya de se lever. Mais il se heurta le front à une sorte de plafond très bas, très dur. Des ténèbres régnaient.

— Jacques !

Maffle soupira.

— Il n'est pas mort !

Cette certitude fut une joie intense. A côté de lui, Pascal devina, dans l'ombre, le mouvement que tentait Jacques pour se dresser.

— Prends garde !

L'avertissement arriva trop tard. Le colosse venait de se heurter.

— Tu n'es pas blessé ? Tu peux remuer les bras, les jambes ?

— Oui. Mais où es-tu ? Où sommes-nous ?

— Nous sommes sous les débris du wagon. Je suis à ta droite. Aïe ?

— Tu es blessé ?

— Je ne sais pas. Une douleur vive à la jambe. Peut-être un clou m'aura déchiré... Mais tout fonctionne.

— On n'y voit goutte. Nous allons mourir ici.

— Mais espérons qu'on viendra nous dégager.